



Rapport de gestion

**Trimestres et neuf mois terminés les
30 septembre 2011 et 2010**

RAPPORT DE GESTION

Groupe Aeroplan Inc., faisant affaire sous le nom d'Aimia (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société »), a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Il a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'Aimia.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 9 novembre 2011 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints d'Aimia pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés audités d'Aimia pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 et des notes y afférentes, du rapport de gestion annuel d'Aimia (le « rapport de gestion de 2010 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction d'Aimia datées respectivement du 22 mars et du 18 mars 2011.

Le 1^{er} janvier 2011, la Société a adopté les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. En conséquence, le présent document et les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 ont été préparés conformément aux IFRS. Les périodes de comparaison présentées, soit la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le bilan d'ouverture en IFRS à la date de transition du 1^{er} janvier 2010, ont été retraitées conformément aux IFRS. Pour de plus amples renseignements sur l'adoption des IFRS par la Société, se reporter à la section [Adoption des IFRS](#) sous la rubrique [MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES](#).

Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

[AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS](#)

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché du détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, la législation sur la protection des renseignements personnels, les changements aux programmes de fidélisation, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de

travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'Aimia déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'Aimia au 9 novembre 2011 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Aimia n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

Rubriques du rapport de gestion :

GLOSSAIRE	4
APERÇU.....	6
STRATÉGIE	8
INDICATEURS DE RENDEMENT.....	8
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS.....	10
PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V	11
PARTICIPATION DANS CARDLYTICS, INC.....	12
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS.....	12
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE	12
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES.....	13
INFORMATIONS SECTORIELLES	14
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %.....	17
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2011 ET 2010.....	18
COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2011 ET 2010.....	24
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	32
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	33
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	33
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	38
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	39
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA.....	41
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX.....	42
DIVIDENDES.....	43
CAPITAL SOCIAL.....	43
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	44
MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES.....	44
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR.....	45
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES.....	47
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	47
RISQUES ET INCERTITUDES	48
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	48

GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » ou « **Aéroplan Canada** » : Aéroplan Canada Inc.;

« **Aimia** » : Groupe Aéroplan Inc., faisant affaire sous le nom d'Aimia, et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistement** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation ainsi que des services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée LMG Insight and Communication (I&C);

« **Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA** » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles;

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1^{er} janvier 2002;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1^{er} janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Aimia en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

APERÇU

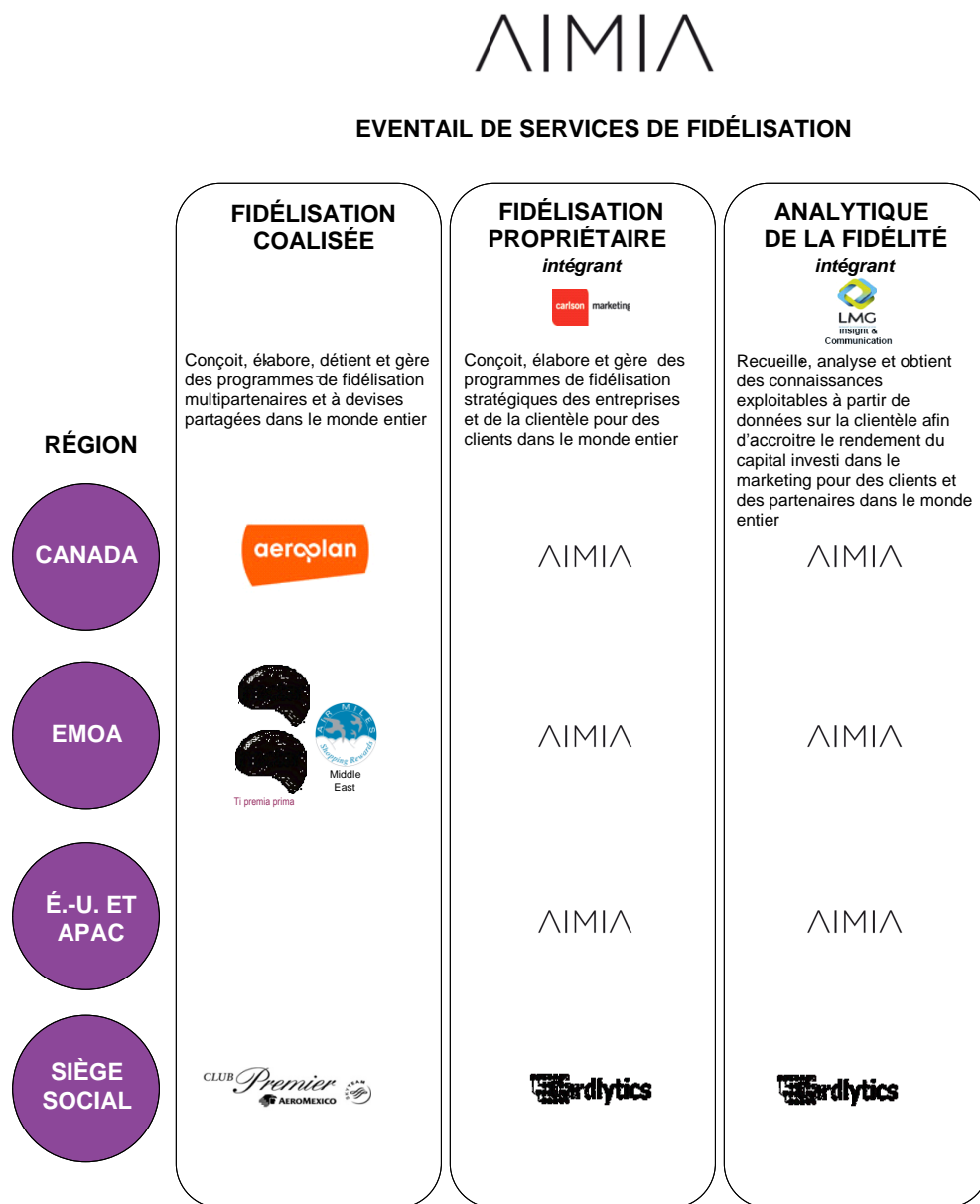
Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte actuellement trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »).

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence de ce pays. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé de premier plan des Émirats arabes unis, par l'entremise d'une participation de 60 %, et de Nectar Italia, plus important programme de fidélisation coalisé d'Italie, par l'entremise d'une participation de 75 %. Par l'intermédiaire des services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») (auparavant appelée LMG Insight & Communication ou I&C), le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Dans chaque région, Aimia fournit des services propriétaires de conception, de lancement et d'exploitation de programmes de fidélisation à ses clients (auparavant fournis sous la bannière Carlson Marketing). De plus, les services d'analytique de la fidélité d'Aimia tirent aussi parti de l'expertise développée par le groupe de Carlson Marketing spécialisé dans les sciences décisionnelles en matière de conception d'outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing.

Aimia détient aussi une participation de 28,86 % dans Premier Loyalty & Marketing S.A.P.I. de C.V. (« PLM »), qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, en plus de détenir une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel financé par les marchands pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information financière et l'éventail complet de services de fidélisation au 30 septembre 2011 :



Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 30 septembre 2011, Aimia détenait 75 % de Nectar Italia, 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 28,86 % de Club Premier et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- La fidélisation propriétaire comprend les services mondiaux de marketing de la fidélisation de Carlson Marketing.
- L'analytique de la fidélité comprend les services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») (auparavant connue sous le nom de LMG Insight & Communication ou I&C) et le groupe de Carlson Marketing spécialisé en sciences décisionnelles. ISS offre des services dans l'ensemble des régions. Aux fins de la communication de l'information financière, ses résultats sont cependant présentés dans le secteur EMOA.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collaborera avec Cardlytics afin d'offrir des services de fidélisation financés par les marchands pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions. Au 30 septembre 2011, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social.

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2010 d'Aimia pour une présentation de sa stratégie.

INDICATEURS DE RENDEMENT

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients (auparavant fournis par Carlson Marketing) et des services d'analytique de la fidélité. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

Produits des activités ordinaires

Fidélisation coalisée

Il est caractéristique des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », soient reportés, puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

Fidélisation propriétaire

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

Autres

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés à l'analytique de la fidélité, à savoir les services et outils d'analyse sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des avantages sociaux ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA ») AJUSTÉ

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui de par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses d'investissement, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits différés, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'impôt effectif présenté dans le compte de résultat. Le résultat net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2010.

PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V

Le 13 septembre 2010, Aimia a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US (24,1 M\$), dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. On a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Aimia a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ US (11,8 M\$), portant sa participation à 28,86 %. Cette participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. La quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche de l'investissement en fonction de l'évaluation provisoire effectuée par la direction des actifs identifiables de PLM. Une évaluation indépendante des immobilisations incorporelles sera finalisée d'ici la fin de 2011. Se reporter à la section *Résultat net* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, la quote-part revenant à Aimia des éléments d'états financiers de PLM s'établissait comme suit :

Données du compte de résultat	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2011	2010	2011 ^{a)}	2010
(en millions de \$)	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	4,1	-	7,8	-
Charges	4,7	-	5,2	-

a) Comprend les résultats de la période du 28 février 2011 au 30 septembre 2011.

Données de l'état de la situation financière	30 septembre 2011	31 décembre 2010
(en millions de \$)	\$	\$
Actifs courants	13,8	-
Actifs non courants	33,0	-
Passifs courants	13,6	-
Passifs non courants	10,4	-

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, PLM a enregistré une facturation brute respective de 29,1 M\$ et de 81,2 M\$.

PARTICIPATION DANS CARDLYTICS, INC.

Le 8 septembre 2011, Aimia a acquis une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel financé par les marchands pour les services bancaires électroniques, pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$ US (23,0 M\$). Le placement dans Cardlytics est classé comme un placement à long terme disponible à la vente et est évalué au coût, étant donné qu'il n'existe aucun prix coté sur un marché actif et que sa juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

Si une estimation fiable de la juste valeur devient possible, le placement dans Cardlytics sera évalué à la juste valeur et les variations de la juste valeur seront portées dans les autres éléments du résultat global.

Le placement dans Cardlytics ayant été effectué le 8 septembre 2011, la Société a déterminé que la juste valeur au 30 septembre 2011 se rapproche du coût.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

Les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 541,8 M\$;
- Résultat opérationnel de 55,3 M\$;
- Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 26,1 M\$;
- Résultat par action ordinaire de 0,13 \$;
- Flux de trésorerie opérationnels de 138,6 M\$;
- BAIIA ajusté de 104,2 M\$;
- Résultat net ajusté de 59,2 M\$;
- Flux de trésorerie disponibles de 95,8 M\$.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		%Δ	Cumul annuel
	2011	2010	2011	2010		
	\$	\$	\$	\$		
					T3	
Facturation brute	541 819	520 455	1 612 117	1 594 136 ^(h)	4,1	1,1
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	384 651	360 062	1 135 593	1 063 053	6,8	6,8
Produits au titre des unités de fidélisation	345 150	304 445	1 069 389	925 803	13,4	15,5
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	128 549	133 107	404 994	443 778	(3,4)	(8,7)
Autres produits des activités ordinaires	27 713	23 960	80 839	68 075	15,7	18,7
Total des produits des activités ordinaires	501 412	461 512	1 555 222	1 437 656	8,6	8,2
Coût des primes et coûts directs	(283 733)	(322 938) ^{(a)(i)}	(909 086)	(902 934) ^(a)	(12,1)	0,7
Marge brute avant amortissement ^(b)	217 679	138 574	646 136	534 722	57,1	20,8
Amortissement	(8 419)	(7 403)	(24 335)	(22 196)	13,7	9,6
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(23 109)	(23 228)	(69 331)	(70 008)	(0,5)	(1,0)
Marge brute	186 151	107 943 ^{(a)(i)}	552 470	442 518 ^(a)	72,5	24,8
Charges opérationnelles	(130 867)	(107 297) ^(a)	(408 332)	(395 987) ^(a)	22,0	3,1
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 109	23 228	69 331	70 008	(0,5)	(1,0)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	78 393	23 874 ^{(a)(i)}	213 469	116 539 ^(a)	228,4	83,2
Amortissement	8 419	7 403	24 335	22 196	13,7	9,6
BAIIA ^{(b)(d)}	86 812	31 277 ^{(a)(i)}	237 804	138 735 ^(a)	177,6	71,4
Ajustements:						
Variation des produits différés						
Facturation brute	541 819	520 455	1 612 117	1 594 136 ^(h)		
Produits des activités ordinaires	(501 412)	(461 512)	(1 555 222)	(1 437 656)		
Variation des frais d'échange futurs ^(e)	(23 000)	(33 423)	(42 042)	(94 440)		
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)						
Total partiel des ajustements	17 407	25 520	14 853	62 040		
BAIIA ajusté ^(d)	104 219	56 797 ^{(a)(i)}	252 657	200 775 ^{(a)(h)}	83,5	25,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	26 066 ^(f)	(11 546) ^{(a)(f)(i)}	66 589 ^(f)	18 109 ^{(a)(f)}		
Nombre moyen pondéré d'actions	177 253 111	195 481 856	180 956 779	197 343 155		
Résultat par action ordinaire ^(e)	0,13 ^(f)	(0,07) ^{(a)(f)(i)}	0,32 ^(f)	0,05 ^{(a)(f)}		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	26 066 ^(f)	(11 546) ^{(a)(f)(i)}	66 589 ^(f)	18 109 ^{(a)(f)}	325,8	267,7
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 109	23 228	69 331	70 008		
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	17 407	25 520	14 853	62 040		
Taux d'impôt effectif ^(g)	-42,20%	8,11%	-42,49%	-31,70%		
Impôts liés aux ajustements au taux d'impôt effectif	(7 346)	2 070	(6 311)	(19 668)		
Résultat net ajusté ^(d)	59 236 ^(f)	39 272 ^{(a)(f)(i)}	144 462 ^(f)	130 489 ^{(a)(f)(h)}	50,8	10,7
Résultat net ajusté par action ordinaire ^(e)	0,32 ^(f)	0,19 ^{(a)(f)(i)}	0,75 ^(f)	0,62 ^{(a)(f)(h)}		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	26 066 ^(f)	(11 546) ^{(a)(f)(i)}	66 589 ^(f)	18 109 ^{(a)(f)}		
Résultat net par action ordinaire ^(e)	0,13 ^(f)	(0,07) ^{(a)(f)(i)}	0,32 ^(f)	0,05 ^{(a)(f)}		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	138 604	152 340	214 918	170 750	(9,0)	25,9
Dépenses en immobilisations	(13 779)	(12 947)	(29 734)	(31 016)		
Dividendes	(29 056)	(26 686)	(84 581)	(81 402)		
Flux de trésorerie disponibles ^(d)	95 769	112 707	100 603	58 332	(15,0)	72,5
Total de l'actif	4 997 980	5 178 480	4 997 980	5 178 480		
Total du passif non courant	1 335 740	1 648 794	1 335 740	1 648 794		
Total des dividendes	29 056	26 686	84 581	81 402		
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	1,219	1,124		
Total des dividendes par action ordinaire	0,150	0,125	0,425	0,375		

(a) Réflète l'incidence non comparable d'une charge nette aux résultats de 17,4 M\$ (10,9 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010. De ce montant, 53,1 M\$ (33,4 M€) a été comptabilisé dans le coût des primes au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours des exercices de 2002 à 2009, et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA ainsi que d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M€) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(b) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(d) Mesure hors PCGR.

(e) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées.

(f) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant respectivement 1,3 M\$ (0,8 M€) et 3,4 M\$ (2,1 M€) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, comparé à une charge nette d'intérêts de 6,4 M\$ (4,0 M€) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010.

(g) Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le compte de résultat, divisée par le résultat avant impôt de la période.

(h) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(i) Le coût des primes du trimestre terminé le 30 septembre 2010 inclus l'incidence non comparable d'une charge de 3,6 M\$ (2,3 M€) au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours du semestre terminé le 30 juin 2010.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Le 1^{er} janvier 2011, la Société a été restructurée en trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société examine des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation de 60 % dans RMMEL, propriétaire et exploitant du programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les secteurs opérationnels de la Société étaient Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aéroplan Europe. Ce changement de sectorisation résulte d'une décision stratégique visant l'adoption d'une structure régionale permettant de mettre à profit la gamme complète des capacités de gestion de la fidélisation dans toutes les régions afin d'optimiser les synergies au niveau des produits des activités ordinaires et des coûts, des marques et de la technologie. Par conséquent, l'information comparative de 2010 a été retraitée pour en assurer la conformité avec la nouvelle sectorisation.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. Il n'y a pas de ventes importantes entre secteurs. La gestion des autres charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur opérationnel :

Trimestres terminés les 30 septembre												
(en milliers)												
Secteur opérationnel	2011		2010 ^(k)		2011		2010 ^(k)		2011		2010 ^(k)	
	Canada				EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(c)		Données consolidées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	320 839	312 424	139 783 ^(d)	123 542 ^(d)	81 197 ^(d)	84 489 ^(d)	-	-	541 819 ^(d)	520 455 ^(d)		
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	265 798	256 971	118 853	103 091	-	-	-	-	384 651	360 062		
Produits au titre des unités de fidélisation	253 315	230 453	91 835	73 991	-	-	-	-	345 150	304 444		
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	42 488	40 929	5 739	6 557	80 322	85 622	-	-	128 549	133 108		
Autres produits des activités ordinaires	12 393	11 378	15 320	12 582	-	-	-	-	27 713	23 960		
Total des produits des activités ordinaires	308 196	282 760	112 894	93 130	80 322	85 622	-	-	501 412	461 512		
Coût des primes et coûts directs	162 034	158 819	72 241	119 251 ^(g)	49 458	44 868	-	-	283 733	322 938 ^(g)		
Marge brute avant amortissement ^(a)	146 162	123 941	40 653	(26 121) ^(g)	30 864	40 754	-	-	217 679	138 574 ^(g)		
Amortissement ^(b)	25 297	25 057	3 423	3 447	2 808	2 127	-	-	31 528	30 631		
Marge brute	120 865	98 884	37 230	(29 568) ^(g)	28 056	38 627	-	-	186 151	107 943 ^(g)		
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	54 458	51 861	32 187	(3 800) ^(g)	33 091	45 046	9 477	10 280	129 213	103 387 ^(g)		
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	1 654	3 910	1 654	3 910		
Total des charges opérationnelles	54 458	51 861	32 187	(3 800) ^(g)	33 091	45 046	11 131	14 190	130 867	107 297 ^(g)		
Résultat opérationnel	66 407	47 023	5 043	(25 768) ^(g)	(5 035)	(6 419)	(11 131)	(14 190)	55 284	646 ^(g)		
Charges financières	-	829	1 392 ^(h)	6 480 ^(h)	(9)	-	11 952	12 905	13 335 ^(h)	20 214 ^(h)		
Produits financiers	1 061 ⁽ⁱ⁾	6 017 ⁽ⁱ⁾	1 012	926	129	139	-	-	2 202 ⁽ⁱ⁾	7 082 ⁽ⁱ⁾		
Quote-part du résultat net de PLM	-	-	-	-	-	-	(669)	-	(669)	-		
Résultat avant impôts sur le résultat	67 468 ⁽ⁱ⁾	52 211 ⁽ⁱ⁾	4 663 ^(h)	(31 322) ^{(g)(h)}	(4 897)	(6 280)	(23 752)	(27 095)	43 482 ^{(h)(i)}	(12 486) ^{(g)(h)(i)}		
BAlIA ajusté ^(j)	99 562	88 860	17 140	(12 448) ^(g)	(1 352)	(5 425)	(11 131)	(14 190)	104 219	56 797 ^(g)		
Dépenses en actifs non courants ^(a)	7 301	6 676	4 818	1 999	1 660	4 272	S.O.	S.O.	13 779	12 947		
Actifs non courants ^(e)	3 272 133	3 355 792	469 715 ^(f)	469 361 ^(f)	106 229 ^(f)	109 343 ^(f)	S.O.	S.O.	3 848 077 ^(f)	3 934 496 ^(f)		
Produits différés	1 828 179	1 809 984	357 446	341 685	14 146	15 789	S.O.	S.O.	2 199 771	2 167 458		
Actifs totaux	3 789 354	4 025 244	941 639	917 635	202 279	211 498	64 708	24 103	4 997 980	5 178 480		

(a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également les placements dans PLM et Cardlytics ainsi que la quote-part du résultat net de PLM.

(d) Inclut la facturation brute de 116,1 M\$ au R.-U. et de 43,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, comparé à une facturation brute de 102,2 M\$ au R.-U. et de 46,7 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010.

(e) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.

(f) Inclut des actifs non courants de 417,0 M\$ au R.U. et de \$100,0 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2011, comparé à des actifs non courants de 415,9 M\$ au R.-U. et de 103,0 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2010.

(g) Réflète l'incidence non comparable d'une charge nette aux résultats de 21,0 M\$ (13,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 53,1 M\$ (33,4 M€) et 3,6 M\$ (2,3 M€) ont été comptabilisés dans le coût des primes au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours des exercices de 2002 à 2009 et pour le semestre terminé le 30 juin 2010, respectivement, et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA ainsi que d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M€) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 1,3 M\$ (0,8 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, comparé à une charge nette d'intérêts de 6,4 M\$ (4,0 M€) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010.

(i) Inclut une perte de 1,4 M\$ relative à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, comparé à un profit de 1,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010.

(j) Mesure hors PCGR.

(k) Les données présentées à des fins de comparaison ont été reclassées afin de se conformer à la nouvelle segmentation.

(en milliers)

Neuf mois terminés les 30 septembre

Secteur opérationnel	2011		2010 ^(f)		2011		2010 ^(f)		2011		2010 ^(f)	
	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(c)		Données consolidées			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	964 483	912 232	398 250 ^(d)	362 536 ^{(d)(f)}	249 384 ^(d)	319 368 ^{(d)(f)}	-	-	1 612 117 ^(d)	1 594 136 ^{(d)(f)}		
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	799 401	757 422	336 192	305 631	-	-	-	-	1 135 593	1 063 053		
Produits au titre des unités de fidélisation	811 233	712 864	258 156	212 939	-	-	-	-	1 069 389	925 803		
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	133 678	112 435	19 682	24 468	251 634	306 875	-	-	404 994	443 778		
Autres produits des activités ordinaires	37 634	37 003	43 205	31 072	-	-	-	-	80 839	68 075		
Total des produits des activités ordinaires	982 545	862 302	321 043	268 479	251 634	306 875	-	-	1 555 222	1 437 656		
Coût des primes et coûts directs	543 570	498 216	214 963	236 273 ^(g)	150 553	168 445	-	-	909 086	902 934 ^(g)		
Marge brute avant amortissement ^(a)	438 975	364 086	106 080	32 206 ^(g)	101 081	138 430	-	-	646 136	534 722 ^(g)		
Amortissement ^(b)	75 467	74 971	10 157	10 650	8 042	6 583	-	-	93 666	92 204		
Marge brute	363 508	289 115	95 923	21 556 ^(g)	93 039	131 847	-	-	552 470	442 518 ^(g)		
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	163 064	152 288	102 703	71 378 ^(g)	107 982	135 380	28 395	29 045	402 144	388 091 ^(g)		
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	6 188	7 896	6 188	7 896		
Total des charges opérationnelles	163 064	152 288	102 703	71 378 ^(g)	107 982	135 380	34 583	36 941	408 332	395 987 ^(g)		
Résultat opérationnel	200 444	136 827	(6 780)	(49 822) ^(g)	(14 943)	(3 533)	(34 583)	(36 941)	144 138	46 531 ^(g)		
Charges financières	40	2 132	3 400 ^(h)	6 824 ^(h)	-	-	39 571	40 418	43 011 ^(h)	49 374 ^(h)		
Produits financiers	4 025 ^(f)	16 706 ^(f)	2 887	2 779	260	139	-	-	7 172 ^(f)	19 624 ^(f)		
Quote-part du résultat net de PLM	-	-	-	-	-	-	5 859	-	5 859	-		
Résultat avant impôts sur le résultat	204 429 ^(f)	151 401 ^(f)	(7 293) ^(h)	(53 867) ^{(g)(h)}	(14 683)	(3 394)	(68 295)	(77 359)	114 158 ^{(h)(f)}	16 781 ^{(g)(h)(f)}		
BAIIA ajusté ^(k)	273 931	242 950	22 460	(20 777) ^{(g)(f)}	(9 151)	15 543 ^(f)	(34 583)	(36 941)	252 657	200 775 ^{(g)(f)}		
Dépenses en actifs non courants ^(g)	16 285	15 941	10 187	3 488	3 262	11 587	S.O.	S.O.	29 734	31 016		
Actifs non courants ^(g)	3 272 133	3 355 792	469 715 ^(f)	469 361 ^(f)	106 229 ^(f)	109 343 ^(f)	S.O.	S.O.	3 848 077 ^(f)	3 934 496 ^(f)		
Produits différés	1 828 179	1 809 984	357 446	341 685	14 146	15 789	S.O.	S.O.	2 199 771	2 167 458		
Actifs totaux	3 789 354	4 025 244	941 639	917 635	202 279	211 498	64 708	24 103	4 997 980	5 178 480		

(a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également les placements dans PLM et Cardlytics ainsi que la quote-part du résultat net de PLM.

(d) Inclut la facturation brute de 329,2 M\$ au R.-U. et de 139,7 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, comparé à une facturation brute de 302,7 M\$ au R.-U. et de 210,9 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

(e) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.

(f) Inclut des actifs non courants de 417,0 M\$ au R.U. et de 100,0 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2011, comparé à des actifs non courants de 415,9 M\$ au R.-U. et de 103,0 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2010.

(g) Réflète l'incidence non comparable d'une charge nette aux résultats de 17,4 M\$ (10,9 ME) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 53,1 M\$ (33,4 ME) a été comptabilisé dans le coût des primes au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours des exercices de 2002 à 2009, et 1,6 M\$ (1,0 ME) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 ME) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA ainsi que d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 ME) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 3,4 M\$ (2,1 ME) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, comparé à une charge nette d'intérêts de 6,4 M\$ (4,0 ME) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

(i) Inclut une perte de 3,6 M\$ relative à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, comparé à un profit de 2,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

(j) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients. De ce montant, 17,0 M\$ est attribuable au segment États-Unis et APAC alors que 0,4 M\$ est attribuable au segment EMOA.

(k) Mesure hors PCGR.

(l) Les données présentées à des fins de comparaison ont été reclassées afin de se conformer à la nouvelle segmentation.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	%	%	%	%
<i>(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)</i>				
Total des produits des activités ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût des primes et coûts directs	(56,6)	(70,0) ^{(a)(f)}	(58,5)	(62,8) ^(a)
Marge brute avant amortissement ^(b)	43,4	30,0 ^{(a)(f)}	41,5	37,2 ^(a)
Charges opérationnelles	(26,1)	(23,2) ^(a)	(26,3)	(27,5) ^(a)
Amortissement	(1,7)	(1,6)	(1,6)	(1,5)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	15,6	5,2 ^{(a)(f)}	13,7	8,1 ^(a)

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
	%	%	%	%
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>				
Facturation brute	100,0	100,0	100,0	100,0 ^(e)
Total des produits des activités ordinaires	92,5	88,7	96,5	90,2
Coût des primes et coûts directs	(52,4)	(62,0) ^{(a)(f)}	(56,4)	(56,6) ^(a)
Charges opérationnelles	(24,2)	(20,6) ^(a)	(25,3)	(24,8) ^(a)
Résultat opérationnel d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	14,5	4,6 ^{(a)(f)}	13,2	7,3 ^(a)
BAlIA ajusté ^(d)	19,2	10,9 ^{(a)(f)}	15,7	12,6 ^{(a)(e)}
Résultat net ajusté ^(d)	10,9 ^(c)	7,5 ^{(a)(c)(f)}	9,0 ^(c)	8,2 ^{(a)(c)(e)}
Flux de trésorerie disponibles ^(d)	17,7	21,7	6,2	3,7

(a) Reflète l'incidence non comparable d'une charge nette aux résultats de 17,4 M\$ (10,9 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 53,1 M\$ (33,4 M€) a été comptabilisé dans le coût des primes au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours des exercices de 2002 à 2009, et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA ainsi que d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M€) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(b) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Reflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant respectivement 1,3 M\$ (0,8 M€) et 3,4 M\$ (2,1 M€) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, comparé à une charge nette d'intérêts de 6,4 M\$ (4,0 M€) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010.

(d) Mesure hors PCGR.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(f) Le coût des primes du trimestre terminé le 30 septembre 2010 inclus l'incidence non comparable d'une charge de 3,6 M\$ (2,3 M€) au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours du semestre terminé le 30 juin 2010.

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2011 ET 2010

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2011 s'est élevée à 541,8 M\$, contre 520,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, soit une hausse de 21,3 M\$ ou de 4,1 %, principalement attribuable à la performance des secteurs Canada et EMOA.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 30 septembre 2011 :

- la facturation brute a été avantagée par l'intensification des activités attribuables aux partenaires financiers, ce qui rend compte d'une augmentation du nombre de cartes actives et des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, d'une intensification des activités attribuables aux partenaires aériens, de la croissance constante dans le secteur du détail et de la reprise du secteur des voyages;
- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a eu une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession, tout comme le partenariat du programme dans le secteur de l'énergie;
- la facturation brute tirée des services de fidélisation propriétaire s'est surtout ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis, à hauteur d'environ 5,8 M\$.

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** du trimestre terminé le 30 septembre 2011 s'est élevée à 384,7 M\$, comparativement à 360,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 24,6 M\$ ou de 6,8 %.

La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'au moment où ces unités de fidélisation sont échangées. Les unités de fidélisation échangées sont constatées à titre de produits des activités ordinaires en fonction du prix de vente moyen cumulatif des unités de fidélisation accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar, Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient.

Canada

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2011 a augmenté de 3,3 % par rapport au trimestre terminé le 30 septembre 2010, ce qui est supérieur à ce que laissent entrevoir les indicateurs économiques.

Aéroplan a enregistré une progression de 8,8 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des milles Aéroplan par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'intensification des activités attribuables aux partenaires financiers en raison d'une augmentation du nombre de cartes actives et des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, d'une intensification des activités attribuables aux partenaires aériens, de la croissance constante dans le secteur du détail et de la reprise du secteur des voyages.

EMOA

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2011 a augmenté de 17,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la forte croissance sous-jacente et de l'intensification de l'activité de remise de primes dans le secteur des épiceries, ainsi que de l'augmentation des émissions dans le secteur de l'énergie en raison d'un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas.

Le nombre de points Nectar Italia émis a augmenté de 10,1 % par rapport à la période précédente, le programme en étant maintenant à sa deuxième année d'activité.

Le secteur EMOA a enregistré une augmentation de 15,8 M\$ de la facturation brute au titre des unités de fidélisation, déduction faite d'une variation défavorable des taux de change de 2,2 M\$ découlant du recul des monnaies étrangères en regard du dollar canadien. La variation opérationnelle de 18,0 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 15,4 M\$ de la facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le programme Nectar, alimentée par les secteurs des épiceries et de l'énergie, et par une hausse de 1,5 M\$ de la facturation brute de Nectar Italia au titre de la vente d'unités de fidélisation découlant de la croissance du programme, qui est dans sa deuxième année d'activité.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 157,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 160,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en baisse de 3,2 M\$ ou de 2,0 %. La baisse s'explique en grande partie par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 5,8 M\$. Les autres facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Produits des activités ordinaires*.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011 a atteint 17,0 milliards, contre 15,5 milliards pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, soit une progression de 1,5 milliard ou de 9,7 %, en raison surtout du lancement d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages et de l'augmentation des échanges contre des primes autres que des voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 7,2 % par rapport au troisième trimestre de 2010, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011 s'est accru par rapport à la période correspondante de 2010, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger et d'accumuler des points, le programme étant maintenant dans sa seconde année d'activité.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits des activités ordinaires** sont composés de ce qui suit :

Les **produits au titre des unités de fidélisation**, compte tenu des désistements, se sont établis à 345,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, comparativement à 304,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 40,8 M\$ ou de 13,4 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une variation favorable de 18,7 M\$ dans le secteur Canada, qui s'explique par une hausse du volume total d'échanges et par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan;
- une variation favorable de 15,2 M\$ dans le secteur EMOA, déduction faite de l'incidence défavorable du change de 1,4 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 16,6 M\$ s'explique essentiellement par l'intensification des échanges pour Nectar Italia, ce programme ayant enregistré un faible niveau d'échanges au cours de la période précédente, car il était encore en phase de démarrage, et par l'augmentation des échanges du programme Nectar au Royaume-Uni. De plus, un ajustement favorable de 4,5 M\$ a été apporté aux produits des activités ordinaires du trimestre écoulé pour refléter le changement d'estimation du nombre de points cumulés et pouvant être émis dans le cadre d'activités liées à la boutique en ligne;
- sur une base consolidée, l'augmentation de 6,9 M\$ des produits des activités ordinaires constatés au titre des désistements, déduction faite des fluctuations défavorables de 0,3 M\$ des monnaies étrangères à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 7,2 M\$ reflète l'augmentation des échanges pour la période.

Les **produits au titre des services de fidélisation propriétaire**, qui s'entendent des produits consolidés des activités auparavant incluses dans Carlson Marketing, se sont élevés à 128,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, comparativement à 133,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en baisse de 4,6 M\$ ou de 3,4 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 5,3 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, qui s'explique surtout par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, à hauteur de 5,8 M\$, et par les fluctuations défavorables de 0,7 M\$ des monnaies étrangères à la conversion des résultats des établissements à l'étranger; contrebalancés en partie par l'augmentation des services auprès des clients nouveaux et existants;
- une diminution de 0,8 M\$ dans le secteur EMOA qui s'explique par le recul de l'activité au Royaume-Uni et au Moyen-Orient; ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par
- une augmentation de 1,5 M\$ au Canada découlant surtout du fait que les produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 sont présentés déduction faite d'un ajustement de 2,7 M\$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition se rapportant aux produits différés, lequel était amorti en totalité à la fin de l'exercice 2010. Compte non tenu de l'incidence de l'ajustement de 2010, les produits au titre des services de fidélisation propriétaire ont subi une baisse de 1,2 M\$ en raison essentiellement du recul de l'activité dans le secteur vertical des services financiers pour la période.

Les **autres produits des activités ordinaires** se sont élevés à 27,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 24,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, ce qui représente une hausse de 3,7 M\$ ou de 15,7 % qui s'explique en grande partie par l'intensification de l'activité au Royaume-Uni et l'expansion internationale des services d'ISS. Les produits des activités ordinaires des services d'ISS ont augmenté de 23,1 % par rapport à la période précédente.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 283,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 322,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, soit une diminution de 39,2 M\$ ou de 12,1 %. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Le secteur Canada a vu le coût des primes et les coûts directs augmenter de 3,2 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- un plus grand volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours du trimestre, à hauteur de 12,7 M\$; contrebalancé par
- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 6,0 M\$;
- une baisse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 3,5 M\$ découlant principalement du recul des services rendus au cours de la période écoulée.

Le secteur EMOA a vu les coûts diminuer de 47,0 M\$, ce qui est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une charge additionnelle de 56,7 M\$ (35,7 M£) comptabilisée au troisième trimestre de 2010 au titre du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA dans le programme Nectar en raison de la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres, dont une tranche de 53,1 M\$ (33,4 M£) est attribuable à la période de 2002 à 2009 et une tranche de 3,6 M\$ (2,3 M£) est attribuable au premier semestre de 2010;
- l'incidence favorable des fluctuations des monnaies étrangères à hauteur de 0,8 M\$; contrebalancés en partie par
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar à hauteur de 3,7 M\$;
- l'intensification des échanges à hauteur d'environ 6,0 M\$ au titre du programme Nectar Italia.

Le secteur É.-U. et APAC a vu les coûts directs augmenter de 4,6 M\$, ce qui s'explique essentiellement par la composition des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 13,4 points de pourcentage en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 43,4 % du total des produits des activités ordinaires à la fin du trimestre terminé le 30 septembre 2011. Elle se détaille comme suit :

- La marge brute avant amortissement du secteur Canada s'est établie à 47,4 % du total des produits des activités ordinaires, contre 43,8 %. La progression de 3,6 points de pourcentage est attribuable à la baisse des coûts unitaires en raison de l'amélioration de l'éventail de produits composant les primes, de la hausse des ristournes et des synergies au titre des échanges contre des primes autres que des voyages;
- La marge brute avant amortissement du secteur EMOA s'est établie à 36,0 % du total des produits des activités ordinaires, contre (28,0) %. La variation s'explique essentiellement par l'incidence défavorable de 60,9 points de pourcentage qu'a eue le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA à la période précédente et par l'incidence de 2,7 points de pourcentage qu'a eue l'ajustement apporté aux produits des activités ordinaires au titre de la boutique en ligne pour la période écoulée;
- La marge brute avant amortissement du secteur É.-U. et APAC s'est établie à 38,4 % du total des produits des activités ordinaires, contre 47,6 %. Cette variation s'explique essentiellement par le changement global de la composition des produits des activités ordinaires de même que par l'incidence défavorable des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 130,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 107,3 M\$ pour la période correspondante de 2010, soit une augmentation de 23,6 M\$ ou de 22,0 %.

En raison de la transition vers une structure régionale, des charges de restructuration totalisant 2,6 M\$ ont été comptabilisées pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. Ces coûts sont présentés ci-après par secteur :

- Le secteur Canada a engagé des charges de restructuration de 0,8 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail;
- Le secteur É.-U. et APAC a engagé des charges de restructuration de 1,8 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, les charges opérationnelles du secteur EMOA ont été avantagées par la libération de la contrepartie éventuelle de 30,1 M\$ (19,0 M£) liée à l'acquisition de LMG par suite du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et par la reprise d'une provision de 7,2 M\$ (4,5 M£) payable à certains employés dans l'éventualité d'un jugement favorable concernant le litige relatif à la TVA. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par une provision de 1,6 M\$ (1,0 M£) comptabilisée à la même période par suite du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Compte non tenu des charges de restructuration engagées au troisième trimestre de 2011 et de l'incidence non comparable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA comptabilisée au troisième trimestre de 2010, les charges opérationnelles ont diminué de 14,7 M\$ ou de 10,3 %. Cette variation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 1,8 M\$ au Canada découlant essentiellement de la hausse des initiatives de publicité et de promotion, neutralisée en partie par la baisse des honoraires professionnels et des frais d'administration;
- une augmentation de 0,3 M\$ dans le secteur EMOA découlant essentiellement de la hausse de 2,4 M\$ des coûts d'infrastructure et de livraison au titre de la croissance des services d'ISS et des frais d'administration supplémentaires de 1,5 M\$ liés à la croissance dans le secteur EMOA, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par des économies de 1,9 M\$ au titre des frais de lancement de Nectar Italia au troisième trimestre de 2010, la baisse de 0,6 M\$ des frais de main-d'œuvre au titre des activités de fidélisation propriétaire et l'incidence favorable du change de 0,8 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger;
- une diminution de 13,8 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, y compris l'incidence de 2,2 M\$ des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation restante s'explique essentiellement par des coûts de migration de 4,5 M\$ engagés au troisième trimestre de 2010 afin d'effectuer la séparation de l'ancienne société mère de Carlson Marketing, par des économies de 4,0 M\$ réalisées au cours de la période écoulée par suite de la séparation de l'ancienne société mère, par la baisse de 0,8 M\$ de la charge de rémunération et des frais d'impartition en raison du changement de la composition des produits des activités ordinaires et par le recul des autres frais d'administration;
- une diminution de 3,0 M\$ dans le secteur Siège social, surtout attribuable à la baisse des honoraires de consultation et de la charge de rémunération fondée sur des actions en raison de l'incidence favorable qu'a eue la réévaluation des attributions fondées sur des actions, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par les coûts supplémentaires liés au changement d'identité de marque de la Société et aux activités d'expansion des affaires pour la période écoulée.

L'**amortissement** s'est élevé à 8,4 M\$ et à 7,4 M\$, respectivement, pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 23,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 23,2 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 78,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 23,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 54,5 M\$ ou de 228,4 %. Le résultat opérationnel du troisième trimestre de 2010 s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge nette de 21,0 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 30 septembre 2011 sont composés de produits d'intérêts de 3,6 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 12,0 M\$, une perte de 1,4 M\$ liée à l'ajustement de juste valeur des bons de souscription d'Air Canada et d'autres charges d'intérêts de 1,3 M\$ au titre de la comptabilisation d'intérêts à payer en raison du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** tient compte d'impôts sur le résultat courants de 17,2 M\$ et de la quote-part du résultat net de PLM de (0,7) M\$.

Les impôts sur le résultat courants sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. De plus, des impôts sur le résultat en trésorerie doivent également être payés en Italie en raison de la différence relative à la base d'imposition (c'est-à-dire que le résultat imposable est évalué en fonction de la facturation brute plutôt que l'activité d'échange). Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les recouvrements d'impôt sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisés et sont inférieurs à ce qu'ils auraient été par suite de la non comptabilisation de l'avantage fiscal découlant des pertes comptables liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé, qui est principalement liée aux activités au Canada, n'est pas compensée par des recouvrements d'impôt sur le résultat disponibles pour nos établissements à l'étranger dans l'avenir, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 104,2 M\$ ou à 19,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. Dans le secteur EMOA, le BAIIA ajusté de la période écoulée a été avantage par l'ajustement dont il est question sous la rubrique **Produits au titre des unités de fidélisation** découlant d'un changement d'estimation au titre des activités de la boutique en ligne, étant donné que les points cumulés et réservés ne seront jamais émis. Pour la période écoulée, l'incidence favorable de la variation des frais d'échange futurs s'est établie à 4,9 M\$. Le BAIIA ajusté s'est établi à 56,8 M\$ ou à 10,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et tient compte de l'incidence non comparable d'une charge nette de 21,0 M\$ comptabilisée par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de PLM.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 59,2 M\$ ou à 10,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, contre 39,3 M\$ ou 7,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010. Le résultat net ajusté des trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010 tient également compte de l'incidence des intérêts à payer au titre du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, à hauteur respective de 1,3 M\$ et de 6,4 M\$. Le résultat net ajusté de la période écoulée tient compte de la quote-part du résultat net de PLM, à hauteur de (0,7) M\$. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous **Résultat net**.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 septembre 2011 se sont chiffrés à 95,8 M\$, contre 112,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, par suite surtout des facteurs suivants :

- une baisse de 13,7 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, attribuable en grande partie à l'augmentation de 17,5 M\$ du coût des primes et des coûts directs (exclusion faite de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA) découlant de l'intensification des échanges dans l'ensemble des programmes de fidélisation, de la baisse des intérêts reçus de 4,4 M\$, de la hausse de 2,9 M\$ des impôts sur le résultat en trésorerie, contrebalancée par la croissance de 21,3 M\$ de la facturation brute, et de la baisse de 9,9 M\$ des charges opérationnelles (exclusion faite de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA), les variations du fonds de roulement hors trésorerie expliquant le reste de la variation;
- une hausse de quelque 0,8 M\$ des dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 2,4 M\$ des dividendes sur les actions ordinaires en raison de la hausse des dividendes payés, qui sont passés de 0,125 \$ à 0,150 \$ par action, compensée en partie par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable aux actions qui ont été achetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société.

Le **BAlIA ajusté**, le **résultat net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2011 ET 2010

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 s'est élevée à 1 612,1 M\$, contre 1 594,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, soit une hausse de 18,0 M\$ ou de 1,1 %, principalement attribuable à la performance des secteurs Canada et EMOA. La hausse a été neutralisée en partie par un ajustement favorable de 17,4 M\$ de la facturation brute au deuxième trimestre de 2010, en raison du reclassement de produits différés auparavant inclus dans les dépôts clients. Compte non tenu de l'incidence du reclassement, la facturation brute a augmenté de 2,2 % pour la période. La facturation brute s'est aussi ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 :

- la facturation brute a été avantaagée par l'augmentation du nombre de cartes actives et des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, l'intensification des activités attribuables aux partenaires aériens, la croissance constante dans le secteur du détail et la reprise du secteur des voyages;
- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a eu une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession;

- la facturation brute tirée des services de fidélisation propriétaire s'est essentiellement ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis, à hauteur d'environ 54,8 M\$, ce qui a été contrebalancé en partie par la croissance dans le secteur financier au Canada.

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 s'est élevée à 1 135,6 M\$, comparativement à 1 063,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, en hausse de 72,5 M\$ ou de 6,8 %.

La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'au moment où ces unités de fidélisation sont échangées. Les unités de fidélisation échangées sont constatées à titre de produits des activités ordinaires en fonction du prix de vente moyen cumulatif des unités de fidélisation accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar, Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient.

Canada

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 a augmenté de 5,0 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, ce qui est supérieur à ce que laissaient entrevoir les indicateurs économiques.

Aéroplan a enregistré une progression de 42,0 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des milles Aéroplan par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'intensification des activités attribuables aux partenaires financiers rendant compte d'une augmentation du nombre de cartes actives et des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, d'une intensification des activités attribuables aux partenaires aériens, de la croissance constante dans le secteur du détail et de la reprise du secteur des voyages.

EMOA

Le nombre de points Nectar UK émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 a augmenté de 7,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'intensification de l'activité dans le secteur des épiceries et de l'augmentation des émissions dans le secteur de l'énergie en raison d'un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas.

Le nombre de points Nectar Italia émis a augmenté de 7,2 % par rapport à la période précédente en raison d'une période de neuf mois d'activité complète par rapport à l'exercice précédent, les activités ayant débuté en mars 2010. L'avantage de la période de neuf mois d'activité complète a été contrebalancé en partie par l'absence de certaines activités liées à la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent.

Le secteur EMOA a enregistré une augmentation de 30,6 M\$ de la facturation brute au titre des unités de fidélisation, déduction faite d'une variation défavorable du change de 3,0 M\$ découlant du recul des monnaies étrangères en regard du dollar canadien. La variation opérationnelle de 33,6 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 23,2 M\$ dans le programme Nectar UK, alimentée par les secteurs des épiceries et de l'énergie, laquelle a largement contrebalancé l'incidence des anciens partenaires d'accumulation. La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation de Nectar Italia a augmenté de 8,2 M\$ par rapport à 2010, en raison d'une période de neuf mois d'activité complète et de la hausse du nombre de membres et de partenaires d'accumulation, ce qui a généré un montant additionnel de 17,7 M\$ et a été contrebalancé en partie par l'absence de certaines activités attribuables à la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent, à hauteur de 9,5 M\$.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 476,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 531,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, en baisse de 54,6 M\$ ou de 10,3 %. La baisse s'explique en partie par un ajustement favorable de 17,4 M\$ des autres éléments de facturation brute pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 et par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 54,8 M\$, facteurs contrebalancés en partie par la croissance dans le secteur financier au Canada. Les autres facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Produits des activités ordinaires*.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 a atteint 54,4 milliards, contre 48,5 milliards pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, soit une progression de 5,9 milliards ou de 12,2 %, en raison surtout du lancement d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages et de l'augmentation des échanges contre des primes autres que des voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 6,2 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation et de la popularité constante des primes en ligne.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 s'est accru par rapport à la période correspondante de 2010, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger et d'accumuler des points, le programme étant maintenant dans sa seconde année d'activité.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits des activités ordinaires** sont composés de ce qui suit :

Les **produits au titre des unités de fidélisation**, compte tenu des désistements, se sont établis à 1 069,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, comparativement à 925,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, en hausse de 143,6 M\$ ou de 15,5 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une variation favorable de 80,6 M\$ dans le secteur Canada, qui s'explique par une hausse du volume total d'échanges, par une augmentation de la proportion de milles Aéroplan échangés au cours de la période au titre du programme Aéroplan et par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan;
- une variation favorable de 37,8 M\$ dans le secteur EMOA, déduction faite de l'incidence défavorable du change de 1,2 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 39,0 M\$ s'explique essentiellement par l'intensification des échanges pour Nectar Italia découlant d'une période de neuf mois d'activité complète et par l'augmentation des échanges d'unités de fidélisation au titre des programmes Nectar UK et Air Miles Moyen-Orient. De plus, un ajustement favorable de 4,5 M\$ a été apporté aux produits des activités ordinaires de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 pour refléter le changement d'estimation du nombre de points cumulés et pouvant être émis dans le cadre d'activités liées à la boutique en ligne;
- sur une base consolidée, l'augmentation de 25,2 M\$ des produits des activités ordinaires constatés au titre des désistements, déduction faite de l'incidence défavorable du change de 0,6 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 25,8 M\$ reflète l'augmentation des échanges pour la période.

Les **produits au titre des services de fidélisation propriétaire**, qui s'entendent des produits consolidés des activités auparavant incluses dans Carlson Marketing, se sont élevés à 405,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, comparativement à 443,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, en baisse de 38,8 M\$ ou de 8,7 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 55,2 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, qui s'explique surtout par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, à hauteur de 54,8 M\$, et par l'incidence défavorable du change de 3,3 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger, contrebalancés en partie par l'augmentation des services auprès des clients nouveaux et existants;
- une diminution de 4,8 M\$ dans le secteur EMOA qui s'explique par le recul de l'activité au Royaume-Uni et au Moyen-Orient; ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par
- une augmentation de 21,2 M\$ au Canada découlant de la croissance dans le secteur vertical des services financiers. Les produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 sont présentés déduction faite d'un ajustement de 8,1 M\$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition se rapportant aux produits différés, lequel était amorti en totalité à la fin de l'exercice 2010.

Les **autres produits des activités ordinaires** se sont élevés à 80,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 68,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, ce qui représente une hausse de 12,8 M\$ ou de 18,7 % s'expliquant en grande partie par l'intensification de l'activité au Royaume-Uni et l'expansion internationale des services d'ISS. Les produits des activités ordinaires des services d'ISS ont augmenté de 50,2 % par rapport à la période correspondante.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 909,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 902,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, soit une augmentation de 6,2 M\$ ou de 0,7 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Le secteur Canada a vu le coût des primes et les coûts directs augmenter de 45,4 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- un plus grand volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours de la période, à hauteur de 53,5 M\$;
- une augmentation de 4,2 M\$ de la répartition proportionnelle du total des échanges de milles Aéroplan contre des primes-voyages au titre du programme Aéroplan;
- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 0,4 M\$ découlant de l'augmentation des services rendus au cours de la période; contrebalancés en partie par
- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 12,7 M\$.

Le secteur EMOA a vu les coûts diminuer de 21,3 M\$, ce qui est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une charge additionnelle de 53,1 M\$ (33,4 M£) comptabilisée au troisième trimestre de 2010 au titre du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA dans le programme Nectar en raison de la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres, attribuable à la période de 2002 à 2009;
- l'incidence favorable des fluctuations des monnaies étrangères à hauteur de 1,5 M\$; contrebalancés en partie par
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar à hauteur de 8,9 M\$;

- l'intensification des échanges à hauteur d'environ 20,4 M\$ au titre du programme Nectar Italia;
- des coûts directs supplémentaires de 3,9 M\$ liés à la croissance des services d'ISS.

Le secteur É.-U. et APAC a vu les coûts directs diminuer de 17,9 M\$, ce qui s'explique essentiellement par la baisse des produits des activités ordinaires et est contrebalancé en partie par une augmentation des coûts associée à la composition des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 4,3 points de pourcentage en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 41,5 % du total des produits des activités ordinaires à la fin de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Elle se détaille comme suit :

- La marge brute avant amortissement du secteur Canada s'est établie à 44,7 % du total des produits des activités ordinaires, contre 42,2 %. La progression de 2,5 points de pourcentage est attribuable à la baisse des coûts unitaires en raison de l'amélioration de l'éventail de produits composant les primes, de la hausse des ristournes et des synergies au titre des échanges contre des primes autres que des voyages;
- La marge brute avant amortissement du secteur EMOA s'est établie à 33,0 % du total des produits des activités ordinaires, contre 12,0 %. La variation s'explique essentiellement par l'incidence défavorable de 19,8 points de pourcentage qu'a eue le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 et par l'incidence de 1,0 point de pourcentage qu'a eue l'ajustement apporté aux produits des activités ordinaires au titre de la boutique en ligne pour la période écoulée;
- La marge brute avant amortissement du secteur É.-U. et APAC s'est établie à 40,2 % du total des produits des activités ordinaires, contre 45,1 %. Cette variation s'explique essentiellement par le changement global de la composition des produits des activités ordinaires de même que par l'incidence défavorable du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 408,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 396,0 M\$ pour la période correspondante de 2010, soit une augmentation de 12,3 M\$ ou de 3,1 %.

En raison de la transition vers une structure régionale, des charges de restructuration de 11,6 M\$ et d'autres frais de réorganisation de 2,4 M\$ ont été comptabilisées pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Ces coûts sont présentés ci-après par secteur :

- Le secteur Canada a engagé des charges de restructuration de 4,2 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail;
- Le secteur EMOA a engagé des charges de restructuration de 3,8 M\$, dont une tranche de 1,5 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail et une tranche de 2,3 M\$ au titre d'un contrat de location déficitaire. D'autres coûts de réorganisation de 0,5 M\$ ont également été engagés;
- Le secteur É.-U. et APAC a engagé des charges de restructuration de 3,6 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail ainsi que des coûts de sortie de 1,9 M\$ découlant de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, les charges opérationnelles du secteur EMOA ont été avantagées par la libération de la contrepartie éventuelle de 30,1 M\$ (19,0 M£) liée à l'acquisition de LMG par suite du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et par la reprise d'une provision de 7,2 M\$ (4,5 M£) payable à certains employés dans l'éventualité d'un jugement favorable concernant le litige relatif à la TVA. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par une provision de 1,6 M\$ (1,0 M£) comptabilisée à la même période par suite du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Compte non tenu des charges de restructuration et des autres coûts de réorganisation engagés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 et de l'incidence non comparable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA comptabilisée au troisième trimestre de 2010, les charges opérationnelles ont diminué de 37,4 M\$ ou de 8,7 %. Cette variation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 6,5 M\$ au Canada découlant essentiellement de la hausse des initiatives de publicité et de promotion, neutralisée en partie par la baisse des honoraires professionnels et des frais d'administration;
- une diminution de 8,7 M\$ dans le secteur EMOA, y compris l'incidence du change de 0,6 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 8,1 M\$ s'explique essentiellement par l'économie des frais de lancement de 20,4 M\$ engagés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 à l'égard de Nectar Italia et la baisse de 2,4 M\$ des frais de main-d'œuvre et des charges opérationnelles au titre des activités de fidélisation propriétaire. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la hausse d'environ 8,9 M\$ des coûts d'infrastructure et de livraison au titre de la croissance des services d'ISS et de l'intensification progressive des activités de Nectar Italia. De plus, la baisse globale a été contrebalancée par les frais d'administration supplémentaires de 5,2 M\$ liés à la croissance dans le secteur EMOA;
- une diminution de 32,9 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, y compris l'incidence du change de 4,9 M\$ à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation restante de 28,0 M\$ s'explique essentiellement par des coûts de migration de 10,1 M\$ engagés à la période correspondante de 2010 afin d'effectuer la séparation de l'ancienne société mère de Carlson Marketing, par des économies de 9,9 M\$ réalisées au cours de la période écoulée par suite de la séparation de l'ancienne société mère et par la baisse de 7,0 M\$ de la charge de rémunération et des frais d'impartition en raison du changement de la composition des produits des activités ordinaires;
- une diminution de 2,3 M\$ dans le secteur Siège social, surtout attribuable à la baisse des honoraires de consultation et de la charge de rémunération fondée sur des actions en raison de l'incidence favorable qu'a eue la réévaluation des attributions fondées sur des actions, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par l'accroissement de la charge de rémunération en raison de la hausse de l'effectif, les coûts supplémentaires liés au changement d'identité de marque de la Société et aux activités d'expansion des affaires pour la période écoulée.

L'**amortissement** s'est élevé à 24,3 M\$ et à 22,2 M\$, respectivement, pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2011 et 2010.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 69,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 70,0 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 213,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 116,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, en hausse de 97,0 M\$ ou de 83,2 %. Le résultat opérationnel de la période de neuf mois de 2010 s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge nette de 17,4 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les **frais financiers nets** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 sont composés de produits d'intérêts de 10,8 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 39,6 M\$, y compris des coûts de transaction différés de 1,5 M\$ radiés en raison du refinancement des facilités de crédit, une perte de 3,6 M\$ liée à l'ajustement de juste valeur des

bons de souscription d'Air Canada et d'autres charges d'intérêts de 3,4 M\$ au titre de la comptabilisation d'intérêts à payer en raison du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** tient compte d'impôts sur le résultat courants de 34,5 M\$ et de la quote-part du résultat net de PLM de 5,9 M\$, y compris un profit de juste valeur de 3,3 M\$ survenu à la suite de l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM en raison de la deuxième tranche de l'investissement, ainsi que la part du résultat pour la période de mars à septembre 2011. Ce niveau de participation au résultat n'est pas représentatif des résultats trimestriels prévus dans l'avenir.

Les impôts sur le résultat courants sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. De plus, des impôts sur le résultat en trésorerie doivent également être payés en Italie en raison de la différence relative à la base d'imposition (c'est-à-dire que le résultat imposable est évalué en fonction de la facturation brute plutôt que l'activité d'échange). Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les recouvrements d'impôt sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisés et sont inférieurs à ce qu'ils auraient été par suite de la non comptabilisation de l'avantage fiscal découlant des pertes comptables liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé, qui est principalement liée aux activités au Canada et au Royaume-Uni, n'est pas compensée par des recouvrements d'impôt sur le résultat disponibles pour nos établissements à l'étranger dans l'avenir, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 252,7 M\$ ou à 15,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Dans le secteur EMOA, le BAIIA ajusté de la période écoulée a été avantagé par l'ajustement dont il est question sous la rubrique *Produits des unités de fidélisation* découlant d'un changement d'estimation au titre des activités de la boutique en ligne, étant donné que les points cumulés et réservés ne seront jamais émis. Pour la période écoulée, l'incidence favorable de la variation des frais d'échange futurs s'est établie à 4,9 M\$. Le BAIIA ajusté s'est établi à 200,8 M\$ ou à 12,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 et tient compte de l'incidence non comparable d'une charge nette de 17,4 M\$ comptabilisée par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de PLM.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 144,5 M\$ ou à 9,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, contre 130,5 M\$ ou 8,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. Le résultat net ajusté des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2011 et 2010 tient également compte de l'incidence des intérêts à payer au titre du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, à hauteur respective de 3,4 M\$ et de 6,4 M\$. Le résultat net ajusté de la période écoulée tient compte de la quote-part du résultat net de PLM, à hauteur de 5,9 M\$. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous *Résultat net*.

Le **BAIIA ajusté** consolidé et le **résultat net ajusté** consolidé de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 ont été avantagés par le reclassement, à hauteur de 17,4 M\$, aux produits différés décrits sous *Facturation brute* et *Autres éléments de facturation brute*. Une tranche de 17,0 M\$ de ce montant est liée au secteur É.-U. et APAC et une tranche de 0,4 M\$ est liée au secteur EMOA.

Les **flux de trésorerie disponibles** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 se sont chiffrés à 100,6 M\$, contre 58,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 44,2 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles en raison de l'augmentation de 35,4 M\$ de la facturation brute, compte non tenu du reclassement hors

trésorerie de 17,4 M\$ lié à Carlson Marketing comptabilisé pour la période correspondante de l'exercice précédent, la baisse de 21,6 M\$ des frais opérationnels (exclusion faite de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA) et la baisse de 16,7 M\$ des impôts en trésorerie qui s'explique par le calendrier des acomptes provisionnels. Ces facteurs ont été contrebalancés par la hausse de 59,3 M\$ du coût des primes et des coûts directs (exclusion faite de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA), qui s'explique en grande partie par l'intensification des échanges dans tous les programmes de fidélisation, par la baisse des intérêts reçus en raison de l'absence du prêt syndiqué à Air Canada et par la hausse des intérêts payés en raison du calendrier des paiements sur la dette à long terme, les variations du fonds de roulement hors trésorerie expliquant le reste de la variation;

- une augmentation de 0,7 M\$ des dividendes sur les actions privilégiées en raison du calendrier d'émission d'actions en 2010 et une augmentation de 2,5 M\$ des dividendes sur les actions ordinaires, qui sont passés de 0,125 \$ à 0,15 \$ par action au deuxième trimestre de 2011, compensées en partie par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable aux actions qui ont été achetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société;
- une baisse de quelque 1,3 M\$ des dépenses en immobilisations pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

Le *BAIIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 30 septembre 2011.

(en milliers, sauf les données par action)	2011 ^(a)			2010 ^(a)				2009 ^(b)
	T3	T2	T1	T4	T3	T2 ^(f)	T1 ^(f)	T4 ^(f)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	541 819	542 418	527 880	593 617	520 455	555 734 ^(c)	517 947	386 698
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	384 651	388 203	362 739	394 698	360 062	364 722	338 269	363 048
Produits des activités ordinaires	501 412	507 602	546 208	618 579	461 512	467 885	508 259	424 852
Coût des primes et coûts directs	(283 733)	(297 737)	(327 616)	(392 348)	(322 938) ^(d)	(274 256)	(305 740)	(279 698)
Marge brute avant amortissement ^(e)	217 679	209 865	218 592	226 231	138 574 ^(d)	193 629	202 519	145 154
Charges opérationnelles	(130 867)	(139 484)	(137 981)	(146 606)	(107 297) ^(d)	(142 101)	(146 589)	(75 239)
Amortissement	(8 419)	(8 096)	(7 820)	(10 258)	(7 403)	(7 166)	(7 627)	(4 722)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	78 393	62 285	72 791	69 367	23 874 ^(d)	44 362	48 303	65 193
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(23 109)	(22 893)	(23 329)	(20 300)	(23 228)	(23 812)	(22 968)	(19 967)
Résultat opérationnel	55 284	39 392	49 462	49 067	646 ^(d)	20 550	25 335	45 226
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	26 066 ^(f)	15 095 ^(f)	25 428 ^(f)	(3 186) ^(f)	(11 546) ^{(d)(f)}	11 236	18 419	20 545
BAlIA ajusté ^(g)	104 219	76 854	72 553	85 473	56 797 ^(d)	89 528 ^(c)	55 836	69 553
Résultat net ajusté ^(g)	59 236 ^(f)	41 553 ^(f)	44 020 ^(f)	16 624 ^(f)	39 272 ^{(d)(f)}	65 210 ^(c)	41 303	40 319
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	26 066 ^(f)	15 095 ^(f)	25 428 ^(f)	(3 186) ^(f)	(11 546) ^{(d)(f)}	11 236	18 419	20 545
Résultat par action ordinaire ^(h)	0,13 ^(f)	0,07 ^(f)	0,12 ^(f)	(0,03) ^(f)	(0,07) ^{(d)(f)}	0,04	0,08	0,10
Flux de trésorerie disponibles ^(g)	95 769	51 800	(46 966)	55 319	112 707	11 664	(66 039)	79 168

(a) Information présentée conformément aux IFRS.

(b) Information présentée conformément aux anciens PCGR du Canada.

(c) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(d) Réflète l'incidence non comparable d'une charge nette aux résultats de 21,0 M\$ (13,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 53,1 M\$ (33,4 M€) et 3,6 M\$ (2,3 M€) ont été comptabilisés dans le coût des primes au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés au cours des exercices de 2002 à 2009 et pour le semestre terminé le 30 juin 2010, respectivement, et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA ainsi que d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M€) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(e) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(f) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA représentant 6,4 M\$ (4,0 M€), 0,8 M\$ (0,5 M€), 1,0 M\$ (0,6 M€), 1,0 M\$ (0,7 M€) et 1,3 M\$ (0,8 M€) dans les trimestres se terminant le 30 septembre 2010, le 31 décembre 2010, le 31 mars 2011, le 30 juin 2011 et le 30 septembre 2011, respectivement.

(g) Une mesure non conforme aux PCGR.

(h) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2010 et 2011.

(i) Les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relative à la TVA.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT*. Les dividendes devraient demeurer financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2011, Aimia disposait de 255,3 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 14,9 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 41,7 M\$ en placements à court terme et de 276,5 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 588,4 M\$. De ce total, environ 19,7 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en novembre 2011, et 306,8 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2012 et juin 2020. Ces placements à court terme et à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restriction, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

(en milliers)	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		terminées les	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	192 935	541 131	538 580	609 848
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	138 604	152 340	214 918	170 750
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(43 336)	111 383	(207 360)	81 533
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(42 125)	(115 656)	(299 098)	(168 287)
Écart de conversion lié à la trésorerie	9 214	(621)	8 252	(5 267)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	255 292	688 577	255 292	688 577

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie opérationnels proviennent principalement de la facturation brute, déduction faite de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange d'unités de fidélisation et à la fourniture de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, des charges opérationnelles et des charges d'intérêts.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont respectivement établis à 138,6 M\$ et à 214,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, contre 152,3 M\$ et 170,8 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010. La variation défavorable pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique en grande partie par l'intensification des échanges dans l'ensemble des programmes de fidélisation, la baisse des intérêts reçus et la hausse des impôts sur le résultat en trésorerie payés. Les comptes débiteurs et les provisions du trimestre correspondant de 2010 tenaient compte de l'incidence du montant cumulé au titre du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. En conséquence, les variations du fonds de roulement hors trésorerie présentées pour le trimestre de 2010 rendent compte de ces montants. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, la variation favorable par rapport à la période correspondante de 2010 s'explique essentiellement par l'amélioration des sources de fonds de roulement et la baisse des impôts en trésorerie, contrebalancées par la baisse des intérêts reçus en raison de l'absence du prêt syndiqué à Air Canada pour la période écoulée. Voir la rubrique *Flux de trésorerie disponibles* pour le détail des variations des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience devant avoir lieu les 24 et 25 octobre 2012.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 44,0 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Selon les soldes cumulés au 30 septembre 2011, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 36,2 M\$ (22,3 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,3 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 ont été influencées par le placement additionnel dans PLM, qui a totalisé 11,8 M\$.

Les investissements à court terme ont respectivement totalisé 4,3 M\$ et 11,0 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011. Les investissements à long terme ont respectivement totalisé 25,3 M\$ et 154,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, y compris le placement dans Cardlytics à hauteur de 23,0 M\$.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011 se sont chiffrées à 13,8 M\$ et à 29,7 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2011, qui sont essentiellement associées à des programmes de développement de logiciels mis en œuvre au cours de l'exercice, devraient atteindre environ 55,0 M\$. Toutefois, compte tenu des dépenses en immobilisations de l'exercice à ce jour, certains projets prévus pour 2011 pourraient s'échelonner jusqu'en 2012.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, des flux de trésorerie de 42,1 M\$ et de 299,1 M\$ ont été affectés aux activités de financement, respectivement.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées d'un montant de 84,6 M\$ et du rachat d'actions ordinaires d'un montant de 165,4 M\$ décrit

sous la rubrique *CAPITAL SOCIAL*. De plus, un montant de 150,0 M\$ a été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, dont une tranche de 100,0 M\$ le 6 mai 2011 afin de rembourser la totalité de l'encours au titre de la facilité de crédit à terme et une tranche de 50,0 M\$ a été prélevée au troisième trimestre aux fins générales de l'entreprise. Les fonds prélevés le 6 mai 2011 sur la facilité de crédit renouvelable ont ultérieurement été remboursés au moyen des fonds en caisse au deuxième trimestre, alors que le montant de 50,0 M\$ prélevé au troisième trimestre était toujours en cours au 30 septembre 2011. Un montant de 1,0 M\$ a été engagé au cours de la période au titre de coûts de transaction liés au refinancement des facilités de crédit de la Société. La Société a reçu un montant de 1,9 M\$ à l'exercice d'options sur actions.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital de 169,4 M\$ pour l'exercice 2011, soit 114,4 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses actionnaires ordinaires et privilégiés et environ 55,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt et par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

La direction est d'avis qu'elle sera en mesure de refinancer les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant de 200,0 M\$ venant à échéance en avril 2012 en ayant recours aux marchés du crédit ou à la facilité de crédit renouvelable.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Le 25 mai 2011, à la suggestion de la direction, le conseil d'administration de la Société a approuvé une réduction de la réserve, laquelle a été ramenée de 400,0 M\$ à 300,0 M\$. Jusqu'à maintenant, Aéroplan n'a pas puisé dans la réserve. Au 30 septembre 2011, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2011, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 30 septembre 2011, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 34,8 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimé du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 322,0 M\$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le 6 mai 2011, Aimia a procédé à une modification de ses facilités de crédit existantes auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu de la nouvelle facilité de crédit. Au 30 septembre 2011, un montant de 50,0 M\$ avait été prélevé et 250,0 M\$ demeuraient autorisés et disponibles aux termes de la facilité de crédit renouvelable.

Le tableau suivant présente un résumé de la facilité de crédit renouvelable autorisée et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 d'Aimia ainsi que de l'encours de ceux-ci :

<i>(en milliers)</i>	Montant autorisé au 30 septembre 2011	Montant prélevé au 30 septembre 2011	Montant prélevé au 31 décembre 2010
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	300 000	50 000	-
Facilité de crédit à terme ^{b)}	-	-	100 000
Billets garantis de premier rang, série 1 ^{c)}	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 ^{d)}	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 ^{e)}	S. O.	200 000	200 000
Intérêts payés d'avance ^{f)}	S. O.	(100)	(259)
Fraction non amortie des coûts de transaction ^{f)}	S. O.	(3 707)	(5 838)
		596 193	643 903
Moins : la partie courante ^{c)}		200 000	-
Total		396 193	643 903

a) La facilité renouvelable vient à échéance le 23 avril 2014 ou plus tôt, sans pénalité, si Aimia le souhaite. Selon les notations de la Société, cette facilité porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,75 % à 2,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,75 % à 3,00 %.

Au 30 septembre 2011, les montants prélevés au titre de la facilité renouvelable prenaient la forme d'acceptations bancaires d'une durée de 30 jours assorties d'un taux d'intérêt de 3,48 %.

Lettres de crédit : Aimia a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 13,9 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) Le 6 mai 2011, la totalité de l'encours de la facilité de crédit à terme a été remboursée au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable, et la facilité de crédit à terme a par la suite été résiliée.

c) Les billets garantis de premier rang, série 1, portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.

d) Les billets garantis de premier rang, série 2, portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.

e) Les billets garantis de premier rang, série 3, portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année à compter du 26 juillet 2010, et ils échoient le 26 janvier 2017.

f) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de transaction.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	1,76	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	0,04	≤ 2,00
Couverture des intérêts	6,97	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette d'Aimia, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme dans des obligations de sociétés et de gouvernements.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Milles Air Canada émis avant le 1^{er} janvier 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1^{er} janvier 2002. Les 112,4 milliards de milles Air Canada ont maintenant été échangés; Aimia est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange des milles Air Canada.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 4,4 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 39,6 M\$ au 30 septembre 2011 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

Unités de fidélisation émises à compter du 1^{er} janvier 2002

De plus, Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 1 121,9 M\$ au 30 septembre 2011.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 114,4 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 101,2 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,2 M\$, à la période de neuf mois considérée.

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES
PROVISIONS
Litige concernant la TVA

<i>(en milliers)</i>	Provision pour la TVA
	\$
Solde au 1^{er} janvier 2010	-
Dotation à la provision au cours de la période	136 572
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	(3 567)
Solde au 1^{er} janvier 2011	133 005
Dotation à la provision au cours de la période	8 902
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	6 411
Solde au 30 septembre 2011	148 318

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre LMG et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience est prévue pour les 24 et 25 octobre 2012.

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 148,3 M\$ (91,4 M£) dans les provisions au 30 septembre 2011 au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, et aux intérêts et pénalités. Un montant de 66,8 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, des sommes respectives de 1,8 M\$ (1,1 M£) et de 5,5 M\$ (3,5 M£) ont été comptabilisées dans le coût des primes, alors que des

sommes respectives de 1,3 M\$ (0,8 M£) et de 3,4 M\$ (2,1 M£) ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera référée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2011, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 158,4 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

La motion a été entendue les 9 et 10 mai 2011. Une décision est attendue dans les six mois suivant la date de l'audience.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 22 mars 2011.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 12 % et 13 % de la facturation brute pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, contre 12 % et 12 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2011 à 215,3 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, 41 % et 45 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 35 % et 41 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1^{er} juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux (« CSG »), toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut y être affecté. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été enregistrée aux états financiers.

BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après leur attribution.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Au 30 septembre 2011, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 0,9 M\$, par rapport à 4,5 M\$ et à 1,1 M\$, respectivement, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 30 septembre 2011, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

(en millions)	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple	58,7	3,7	13,7	12,2	8,6	8,4	12,1
Infrastructure technologique et autres	50,5	7,1	21,8	13,7	6,7	1,2	-
Soutien à la commercialisation et autres	75,8	7,0	21,0	20,0	18,0	9,8	-
Dettes à long terme ^{a)}	734,4	9,3	236,5	27,5	226,3	13,9	220,9
Obligation d'achat aux termes du CPSC	3 563,1	11,8	417,8	417,8	417,8	417,8	1 880,1
Obligations contractuelles	4 482,5	38,9	710,8	491,2	677,4	451,1	2 113,1
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	19,8	0,8	14,8	4,2	-	-	-
Engagements	19,8	0,8	14,8	4,2	-	-	-
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	4 502,3	39,7	725,6	495,4	677,4	451,1	2 113,1

a) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 1, 2 et 3, tel qu'il est décrit dans la discussion sur les facilités de crédit et la dette à long terme.

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2011, Aimia respectait toutes ces clauses.

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2011 et 2010 sont les suivants :

	2011		2010	
	Montant	Montant par action ordinaire ^{a)}	Montant	Montant par action ordinaire
	\$	\$	\$	\$
Mars	23 010	0,125	24 999	0,125
Juin	26 909	0,150	24 764	0,125
Septembre	26 253	0,150	23 883	0,125
	76 172	0,425	73 646	0,375

a) Le 25 mai 2011, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,125 \$ à 0,15 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2011 et 2010 sont les suivants :

	2011		2010	
	Montant	Montant par action privilégiée	Montant	Montant par action privilégiée
	\$	\$	\$	\$
Mars	2 803	0,406	2 150	0,312
Juin	2 803	0,406	2 803	0,406
Septembre	2 803	0,406	2 803	0,406
	8 409	1,219	7 756	1,124

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

CAPITAL SOCIAL**OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter jusqu'à 5 000 000 de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le 11 août 2010, la Société a obtenu de la Bourse de Toronto l'approbation nécessaire pour faire passer de 5 000 000 à 19 983 631 le nombre de ses actions ordinaires qu'elle pouvait racheter dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard.

Du 14 mai au 31 décembre 2010, Aimia a racheté et annulé 13 022 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 142,5 M\$. Le capital social a été réduit de 113,9 M\$, et le solde de 28,6 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Du 1^{er} janvier au 13 mai 2011, Aimia a racheté et annulé 6 960 731 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 90,4 M\$. Le capital social a été réduit de 61,0 M\$, et le solde de 29,4 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 12 mai 2011, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 18 001 792 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2011 au 13 mai 2012 au plus tard. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées et annulées au cours de la période du 16 mai 2011 au 30 septembre 2011 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée s'est élevé à 6 184 800, pour une contrepartie en trésorerie totale de 74,9 M\$. Le capital social a été réduit de 54,4 M\$, et le solde de 20,5 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Au 30 septembre 2011, Aimia avait 173 841 480 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 694,5 M\$. En outre, il y avait 4 332 631 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

Après le 30 septembre 2011, Aimia a racheté et annulé 78 000 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 0,9 M\$ aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action attribuable aux actionnaires d'Aimia s'est respectivement élevé à 0,13 \$ et à (0,07) \$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2011 et 2010, et à 0,32 \$ et 0,05 \$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2011 et 2010. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

ADOPTION DES IFRS

Le 1^{er} janvier 2011, la Société a adopté les IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités au 30 septembre 2011 ont été établis conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la présentation des états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les états financiers consolidés étaient auparavant établis selon les anciens PCGR.

Pour préparer son bilan d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers préparés conformément aux anciens PCGR du Canada. La *note 21* afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non audités d'Aimia au 30 septembre 2011 présente une explication détaillée de l'incidence de la transition des anciens PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, sur les résultats financiers et sur les flux de trésorerie d'Aimia.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A) La Norme internationale d'information financière 9 – Instruments financiers (« IFRS 9 ») a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération partielle ou complète du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B) En mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié les normes suivantes, qui n'ont pas encore été adoptées par la Société : IFRS 10 *États financiers consolidés*; IFRS 11 *Partenariats*; IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*; IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*; IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (version modifiée en 2011). Chacune des nouvelles normes s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise.

Suit un bref résumé des nouvelles normes :

IFRS 10 États financiers consolidés

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. Selon les IFRS en vigueur, la consolidation est requise lorsqu'une entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines parties d'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 11 Partenariats

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. Selon les IFRS actuelles, les entités ont le choix entre la méthode de la consolidation proportionnelle ou celle de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans des coentreprises. IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des*

coentrepreneurs. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés puisque Aimia comptabilise déjà sa participation dans PLM, classée comme une coentreprise, selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments hors bilan. La norme reprend des obligations d'information déjà en vigueur et en contient un nombre important de nouvelles qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. Cette norme peut se traduire par une plus grande quantité d'informations à fournir concernant les filiales d'Aimia et sa participation dans PLM. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera cette norme par anticipation.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les IFRS actuellement en vigueur, les directives d'évaluation et d'information de la juste valeur sont éparpillées parmi les normes qui exigent l'évaluation de la juste valeur et, dans bien des cas, ne rendent pas compte d'une base d'évaluation claire ou d'informations cohérentes. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Modifications apportées à d'autres normes

De plus, des modifications ont été apportées à des normes déjà en vigueur, notamment IAS 27 *États financiers individuels* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. IAS 27 porte sur la comptabilisation des filiales, des entités sous contrôle commun et des entreprises associées dans les états financiers qui ne sont pas consolidés. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- C) En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 *Présentation des états financiers* afin de changer les informations à fournir sur les éléments des autres éléments du résultat global, notamment en exigeant qu'ils soient répartis en deux groupes selon qu'ils pourront ou non être reclassés au résultat ultérieurement. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012, et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera cette norme de façon anticipée.
- D) En juin 2011, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 19 *Avantages du personnel*. La norme a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor, la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et la séparation du coût net des prestations définies en ses diverses composantes. Cette norme s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué les conséquences de la norme révisée ni déterminé si elle l'adoptera par anticipation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales d'Aimia, le lecteur se reportera à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non audités d'Aimia au 30 septembre 2011 ainsi qu'à la section correspondante du rapport de gestion de 2010 d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur le résultat, aux provisions, à la période d'amortissement des actifs à long terme, à la dépréciation des actifs à long terme et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information conçus par le chef de la direction et le chef des affaires financières, avec le concours de la direction, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes leur sont communiquées. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2011, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Aimia.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La Société a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011. La conversion des anciens PCGR du Canada vers les IFRS a une incidence sur la présentation de nos états financiers et sur les informations qui les accompagnent. Nous avons évalué l'incidence de la conversion sur nos systèmes, procédures et contrôles de communication de l'information financière et avons conclu qu'aucun changement significatif ne devait être apporté à ces systèmes.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du *rapport de gestion de 2010* d'Aimia et de sa *notice annuelle* datée du 22 mars 2011.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière d'Aimia.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction d'Aimia, datées respectivement du 22 mars et du 18 mars 2011, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'Aimia au www.aimia.com, sous « Investisseurs ».